



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

SÉANCE DU 04 JUILLET 2022

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 4 Juillet 2022 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

Tableau de Présence du Conseil Municipal du 4 Juillet 2022					
LŒUILLET Nicolas	X	DEHOUCK Claire	X	LELEU Lucie	Exc.
SAUVAGE Sophie	X	POULET Muriel	X	DREUILLET Agnès	X
PENEL Emmanuel	X	VIANDIER Ludovic	X	CODRON Yohann	X
VIDOR Anne-Sophie	Exc.	LECOUTRE Stéphane	Exc.		
WIMET Philippe	X	MARTEL Stéphanie	X		
BARBAZON Nadège	X	TREHOU Guillaume	Exc.		
LENGAGNE Bernard	X	CHEVALIER Ludivine	Exc.		
CARON Béatrice	X	BOURDON Bernard	X		
DELANNOY Alain	X	POURE Kenjy	X	TOTAL Présents	16

Pouvoirs : Mme Vidor donne pouvoir à Mme Sauvage; M Lecoutre donne pouvoir à M Viandier ; Mme Chevalier et Mme Leleu donnent pouvoir à M Delannoy.

16 présents et 4 pouvoirs : 20 votants

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte, Mme Dreuillet est élue secrétaire de séance.

Procès-Verbal :

- Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Décisions prises par délégation :

Suite à l'annulation de la réservation de la salle polyvalente pour cause de décès d'un parent proche, remboursement de l'acompte de 115 € versé.

Document demandé par la trésorerie pour procéder au remboursement

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

Question n° 1 : Amende de Police – Remboursement Infraction.

Question n° 2 : Budget Principal : Décision modificative 2022 n°1

Question n° 3 : Modification du taux de l'indemnité du Maire

Question n° 4 : Plan de financement des travaux d'aménagement du mur d'escalade

Question n° 5 : Plan de financement de l'achat du véhicule service jeunesse.

Question n° 6 : Plan de financement de la création terrain Foot 5

Question n° 7 : Plan de financement de la création Terrain Multisport

Question n° 8 : Centre de loisirs - Rémunération des encadrants

Question n° 9 : Tableau des effectifs - Création de postes

Question n° 10 : Dénomination des voies – Lotissement Buisson 2

Question n° 11 : Aide Association de Zumba : Cœur et Passion

1. Amende de Police – Remboursement Infraction.

Un agent de la collectivité a été arrêté par la police alors qu'il roulait avec le nouveau fourgon toujours doté des plaques d'immatriculation temporaires.

Les agents ayant constaté que le délai réglementaire de validité de ces plaques était dépassé, ont verbalisé l'agent qui a reçu en mairie une amende de 90 €.

Vu les modalités de paiement autorisées, la trésorière a recommandé que cette amende soit payée par une personne puis remboursée par la mairie sur la base d'une délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le remboursement de M le Maire qui a payé l'amende, considérant que l'agent n'est pas personnellement responsable de la situation.

2. Budget Principal : Décision modificative 2022 n°1.

Une erreur a été signalée par notre trésorière dans le budget primitif 2022 voté par l'assemblée le 29 mars dernier.

Il s'avère que l'excédent d'investissement 2021 de 127.673,67€ a été comptabilisé deux fois. Une fois dans le cadre du résultat cumulé de l'exercice 2021 (réduction du déficit antérieur) et une fois en tant qu'excédent reporté de l'exercice 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative visant à corriger cette erreur, à savoir :

- Mise à 0 de l'excédent reporté en recette
- Inscriptions en recette au chapitre 024-produit de cession, de 115.000 € produit de la vente d'un bâtiment dont l'offre a été acceptée l'après-midi du conseil municipal et dont le compromis a été signé le 3 mai.
- En dépense, diminution du chapitre 21-Immobilisation corporelle à hauteur de 12.673,67 € pris sur le compte 21318

La section d'investissement ainsi modifiée s'équilibre à 1.822.667,86 € soit 12.673,67€ de moins que le budget voté initialement

3. Modification du taux de l'indemnité du Maire.

Monsieur le maire souhaite nommer un nouveau conseiller délégué. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier la répartition de l'enveloppe des indemnités d'élus. M le Maire propose de baisser son taux de 45% à 38,4%.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition

	Situation 2022	
Maire	38,40%	1 493,53 €
Adjoint (6)	16%	622,30 €
Nb & Indemnités conseillers	6	228,70 €
Total Montant indemnités versées		6 599,53 €
Enveloppe maximale		6 627,53 €

4. Plan de financement des travaux d'aménagement du mur d'escalade.

Dans le cadre de la poursuite de l'aménagement du mur d'escalade et notamment de la mise en service d'une nouvelle portion du mur, il est proposé de solliciter le financement du département.

Le projet d'un montant global de 51.800 € H.T. consiste à :

1. Démolir, avec l'accord de CVH, les garages inutilisés afin de permettre l'accès au pan de falaise situé derrière

2. Travailler le mur d'escalade afin de faire disparaître l'escalier rendant l'accès au haut de falaise trop aisé ainsi que les plaques bétons complètement artificielles
3. Travailler les espaces verts en pieds de falaise afin de rendre l'entretien plus facile : enlèvement des souches, nivellement du terrain
4. Remplacer l'ensemble de la clôture par un modèle rendant moins accessible la route depuis le site : Lisse basse, chicane d'entrée et deux accès pompiers
5. Mettre en place un petit kiosque couvert mais non clos
6. Mettre en place d'un panneau d'information technique sur le site
7. Mettre en place une signalétique d'accès piétons au site depuis le grand parking

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet et son plan de financement comme suit :

Financement du projet	
Subvention département 70 %	36 260,00 €
Reste à Charge communale	15 540,00 €
Total HT	51 800,00 €
TVA à la charge de la commune	10 360,00 €
TOTAL TTC du projet	62 160,00 €

5. Plan de financement de l'achat du véhicule service jeunesse.

Le service jeunesse a préparé un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour l'achat d'un véhicule répondant à ses besoins tant en ce qui concerne les activités actuelles des centres de loisirs que les projets de développement futur.

Ce véhicule pourra bien évidemment être utilisé par les autres services en dehors des périodes d'utilisation du service jeunesse.

L'enveloppe prévisionnelle de ce projet est de 27.000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le plan de financement du projet comme suit :

Subvention sollicitée CAF (40%)	10 800,00 €
Part communale	16 200,00 €
Total H.T. du Véhicule	27 000,00 €
TVA à la charge communale	5 400,00 €
Coût TTC	32 400,00 €

6. Plan de financement de la création terrain Foot 5.

Un projet de création de foot à 5 conforme au cahier des charges de la FFA sur la zone bitumée du stade Marcel Maillard a été prévu au budget 2022.

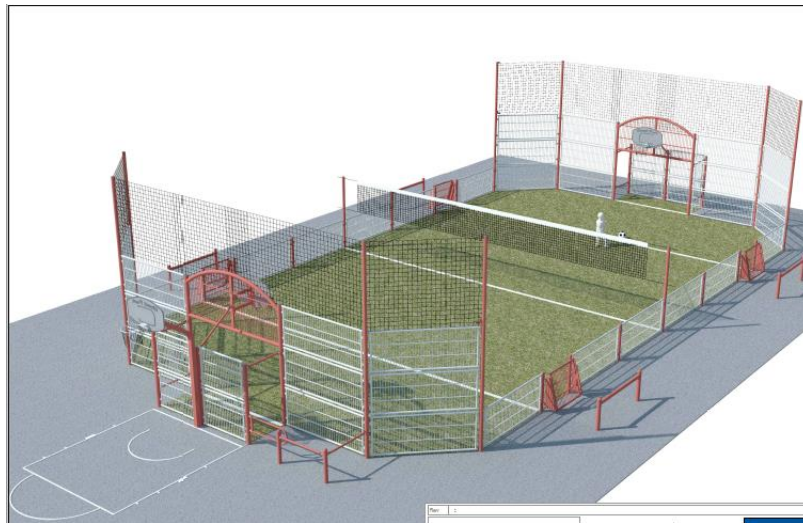
A ce jour, l'enveloppe prévisionnelle de ce projet est établie à 112.500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet et son plan de financement comme suit :

Organisme	Taux	Montant
Subvention Région	50%	46 875,00 €
Subvention Département	30%	28 125,00 €
Commune	20%	18 750,00 €
Montant total H.T.		93 750,00 €
TVA à la charge de la commune		18 750,00 €
Montant TTC du Projet		112 500,00 €

7. Plan de financement de la création Terrain Multisport.

Un projet de création de terrain multisport sur l'ancien terrain de football situé à côté de la salle de sport a été prévu au budget 2022.



A ce jour, l'enveloppe prévisionnelle de ce projet est établie à 106.500 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet et son plan de financement comme suit :

Organisme	Taux	Montant
Subvention Région	50%	44 375,00 €
Subvention Département	30%	26 625,00 €
Commune	20%	17 750,00 €
Montant total H.T.		88 750,00 €
TVA à la charge de la commune		17 750,00 €
Montant TTC du Projet		106 500,00 €

8. Centre de loisirs - Rémunération des encadrants.

Les précédentes délibérations fixaient la rémunération des animateurs du centre de loisirs selon la grille indiciaire en référence à leurs diplômes avec des indemnités supplémentaires selon les fonctions assumées.

Depuis le début d'année, des réformes visent à augmenter la rémunération des échelons les plus bas de façon artificielle : maintien de l'échelon mais même rémunération depuis l'échelon 1 à l'échelon 7

C'est ainsi que le système précédemment adapté n'est plus viable car il n'induit plus assez de différence de salaire entre les échelons.

Il est proposé de maintenir pour des raisons administratives ce classement en échelon tout en rétablissant l'écart via une « prime formation » comme suit :

Diplôme	Echelon grille adj animation	Indice Majoré	Indice rémunération	Rémunération brute/mois	Rétablissement effet grille - Prime diplôme	Rémunération brute par mois réajustée grille
Non diplômé	Forfait Smic en vigueur * nb heure = 10,85*(151,67*19/30)					
Stagiaire Bafa	1	340	352	1 649,48 €		1 649,48 €
Bafa complet	6	348	352	1 649,48 €	37,49 €	1 686,97 €
Stagiaire BAFD	8	354	354	1 658,85 €	65,60 €	1 724,46 €
BAFD Complet	10	372	372	1 743,20 €	65,60 €	1 808,80 €

et de continuer à compléter cette rémunération de base selon les sujétions liées au poste occupé comme détaillé ci-dessous :

	Forfait par centre de l'été	Forfait par centre de petites vacances	Tarif Unitaire
Surveillant baignade camping (2 semaines pour chaque centre été soit environ 50 €/semaine soit 10 €/j)	100,00 €	TU	5 € par 1/2 j de baignade
Référent camping (2 semaines pour chaque centre été environ 50 €/semaine)	100,00 €	TU	20 €/nuit
Assistant sanitaire (par centre environ 25€/semaine)	75,00 €	50,00 €	5 €/jour
Nuité (par nuit de camping animateur hors ref camping)	20,00 €		
Réunions de préparation et de bilan de centre (versée au pro rata des présences)	80,00 €	30,00 €	
Sujétions particulières liées à l'activité hors temps ouverture centre	50,00 €	50,00 €	
Participation à des manifestations particulières durant le centre			50 € /j

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition

9. Tableau des effectifs – Création de Poste

Suite à la réussite de concours, à l'avancement de grade, et à l'emploi de personnel à temps non complet pour des besoins occasionnels, il est nécessaire de créer :

- 1 poste supplémentaire d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe
- 2 postes à temps non complet d'Adjoint Technique
- 1 poste supplémentaire d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe
- 1 poste supplémentaire d'Adjoint d'Animation à temps complet

Après cette création, le tableau sera toiletté afin de supprimer tous les postes inutiles

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la création de ces postes.

10. Dénomination des voies – Lotissement Buisson 2

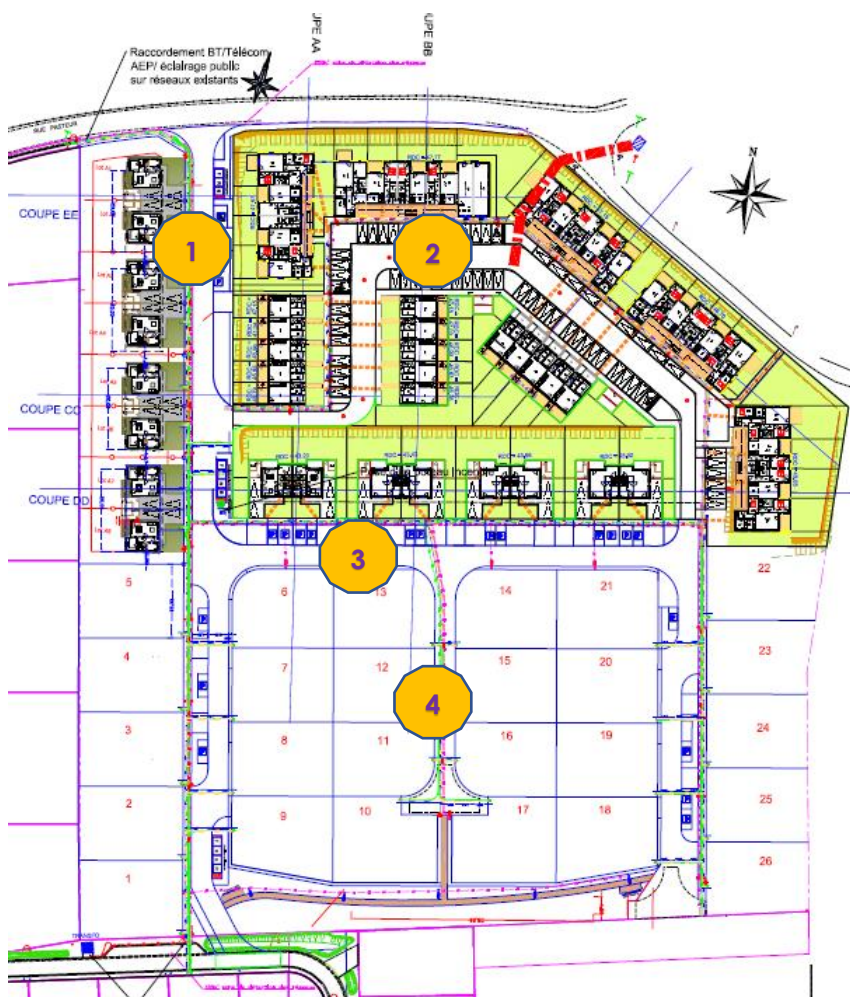
Les travaux du lotissement du Buisson II avancent et il convient de nommer les 4 voies du lotissement.

Il est proposé ce qui suit :

1. **Émilie du Châtelet**, décédée en 1749, était une femme de lettres, mathématicienne et physicienne française, figure du Siècle des Lumières.
2. **Reysa Bernson**, née à Lille en 1904, morte en 1944 à Auschwitz, membre de la Société astronomique de France à 16 ans, elle fonde l'Association Astronomique du Nord. Elle est responsable du premier planétarium français en

1938 et a contribué au développement de ces installations en France². Elle s'attache à faire connaître l'astronomie à la jeunesse, notamment via les Éclaireurs de France. Elle possède déjà une allée dans le quartier Saint-Maurice Pellevoisin de Lille depuis le 5 octobre 2018.

3. **Louis Antoine**, né en 1888, était un mathématicien français. Toute sa vie, il prouva que l'on pouvait enseigner les mathématiques tout en étant aveugle (il a perdu la vue durant la première guerre mondiale). Il a aussi mis au point des signes en braille destinés à traduire les symboles mathématiques.
4. **Guillaume-Benjamin Duchenne**, surnommé Duchenne de Boulogne, né en 1806 à Boulogne-sur-Mer, était un médecin neurologue français. C'était l'un des plus grands cliniciens du XIXe siècle et le fondateur de la neurologie.



Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition

11. Aide Association de Zumba : Cœur et Passion

Le Conseil Municipal, a validé en 2019 et 2020 le principe de participer à hauteur de 20 € aux frais d'inscription des Rinxentois à deux associations « nouvelles » n'ayant pas leur siège sur Rinxent et ne bénéficiant pas par ailleurs de subvention communales.

Cette somme est directement versée à l'association sur production des justificatifs demandés (photocopie carte identité ; justificatif de domicile ; acquittement de l'adhésion au tarif réduit ...)

La commune a été sollicitée par l'association Cœur et Passion qui rencontre actuellement quelques difficultés. Les frais d'inscription sont de 120 € la licence pour 12 mois à raison de 1 cours par semaine. A cela il est possible de rajouter 20 € pour la saison ce qui donne accès à tous les cours en illimité soit trois par semaine.

Il est proposé d'appliquer le dispositif mentionné ci-dessus à cette association pour l'année scolaire 2022-2023 et de fixer la hauteur de la participation.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45



Nicolas Lœuillet

Maire